

1936

4 172 000 syndiqué(e)s CGT

Acquis de la lutte :

- Plus de 20 % d'augmentation des salaires,
- Mise en place des conventions collectives,
- Mise en place des délégué(e)s d'ateliers (entreprises de plus de 10 salarié(e)s),
- Mise en place de la semaine de 40 heures hebdomadaires de travail,
- Mise en place de deux semaines de congés payés.



1945/1947

5 800 000 syndiqué(e)s CGT :

Acquis des luttes :

- Mise en place du programme du Conseil National de la résistance,
- Nationalisation d'EDF, Renault, etc.,
- Mise en place du statut de la Fonction Publique et des services publics,
- Mise en place de la Sécurité Sociale,
- Mise en place des Comités d'Entreprises,
- Mise en place de la 3^{ème} semaine de congés payés.



1968

2 300 000 syndiqué(e)s CGT

Acquis des luttes :

- ✓ 35 % d'augmentation du SMIG,
- ✓ 15 à 20 % et parfois plus, d'augmentation des salaires,
- ✓ Extension de la 4^{ème} semaine de congés payés,
- ✓ Reconnaissance du fait et du droit syndical à l'entreprise.

**L'histoire démontre que gagner
de nouvelles conquêtes dépend
du rapport de force,
de l'état d'organisation des
salarié(e)s et donc du nombre
de syndiqué(e)s à la CGT.**

Aujourd'hui encore, pour mettre en échec la loi « travail » et gagner la satisfaction des revendications, il y a besoin de salarié(e)s, plus et mieux organisés au sein d'une CGT plus forte, rassembleuse et déterminée à défendre leurs intérêts.

Rendre la loi « travail » inapplicable et obtenir son retrait nécessite que chaque salarié(e) se dote d'un outil pour être plus fort face à l'offensive patronale contre tous nos droits et acquis sociaux.

Nous appelons donc tous les salarié(e)s, actifs, retraité(e)s, privé(e)s d'emploi à rejoindre ou à créer leur syndicat CGT afin

d'être en capacité de défendre efficacement leurs intérêts.

Parce que personne ne se battra à notre place, c'est à chaque salarié(e) qu'il appartient de prendre son avenir en main en se syndiquant à la CGT pour agir collectivement afin de vivre et travailler mieux.

**Se syndiquer c'est se donner les moyens d'agir et de peser collectivement pour nos droits.
C'est apporter sa pierre pour construire le rempart nécessaire face aux attaques patronales et gagner de nouvelles conquêtes sociales.**

Bourges, le 21 Mars 2017

SYNDIQUEZ-VOUS !

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Entreprise/Etablissement :
Email : Tel :

Bulletin à retourner à : UD CGT du Cher – 8 Place Malus – 18000 BOURGES
Tel : 02.48.21.24.79 – email : cgt.ud.cher@wanadoo.fr